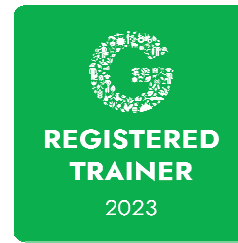




**EXCELLENT QUALITY**

Audit –Formation–Consulting en Qualité

The Key Of Success



**Norme LEAF Marque**

**Version 16.1**

## INTRODUCTION

- A partir du 1er septembre 2023, la version 16.1 du standard LEAF Marque entrera en vigueur.
- La modification au point de contrôle 1.2 n'exigera plus que tous les produits de la ferme aient une certification de base approuvée par LEAF Marque, mais uniquement ceux qui doivent être certifiés LEAF Marque. Ce changement a été apporté pour réduire les coûts supplémentaires et l'engagement de ressources pour les entreprises dont tous les produits ne nécessitent pas la certification LEAF Marque

## DEROGATIONS POUR LES AUDITS A LA V16 AVANT LE 1ER SEPTEMBRE

- Avant le 1<sup>er</sup> septembre 2023, les producteurs audités selon la v16.0 pouvaient demander une dérogation au Point de Contrôle 1.2, y compris si vous avez une non-conformité existante non résolue.
- La dérogation est toujours disponible après le 1<sup>er</sup> Septembre pour les producteurs qui ont une non-conformité non résolue.

**SOCIETE EXCELLENT QUALITY – Audit, Formation & Consulting en Systèmes Qualité**

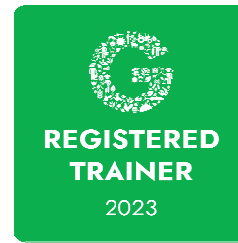
+212 661656209 contact@excellentquality.ma <http://www.excellentquality.ma>



**EXCELLENT QUALITY**

Audit – Formation – Consulting en Qualité

The Key Of Success



### CHAMP D'APPLICATION DE L'AUDIT LEAF MARQUE

- Le standard v16.1 de LEAF Marque continuera d'exiger des producteurs de :
  - Inclure tous leurs produits dans leur revue LEAF sur l'agriculture durable et leur demande à l'organisme de certification.
  - Se conformer à la norme LEAF Marque pour tous leurs produits.
  - Faire inclure tous leurs produits dans le champ d'application de l'audit LEAF Marque.
  - Répondre à toutes les exigences réglementaires locales, nationales ou internationales pertinentes

-Ferme entière-Tous les produits sous le contrôle total du producteur  
-Tous les produits sont inclus dans les informations de production LSFR du producteur  
-Tous les produits doivent répondre aux normes pertinentes de la marque LEAF (à l'exception du point de contrôle 1.2)

Produits certifiés  
LEAF Marque



Certification de base

ne peut être qu'une sélection de produits du producteur

### LSFR

- Les producteurs doivent inclure tous les produits/champs qui font partie de la définition globale de leur ferme. L'exploitation agricole dans son ensemble fait référence à toutes les activités agricoles dont la ferme a l'entière responsabilité.

### DEMANDE D'ENREGISTREMENT LEAF MARQUE

- Lors de la demande à l'organisme de certification, tous les produits/terrains doivent toujours être inclus, en indiquant lesquels sont également certifiés selon une norme de base approuvée.

**SOCIETE EXCELLENT QUALITY – Audit, Formation & Consulting en Systèmes Qualité**



+212 661656209



contact@excellentquality.ma



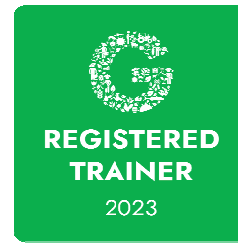
http://www.excellentquality.ma



**EXCELLENT QUALITY**

Audit –Formation-Consulting en Qualité

The Key Of Success



#### AUDIT LEAF MARQUE

- Tous les produits et terrains inclus dans le LSFR et la demande auprès de l'OC sont évalués par rapport au standard LEAF Marque. La certification de base est vérifiée pour les produits qui doivent être certifiés LEAF Marque.

#### CERTIFICATION

- Seuls les produits qui sont également certifiés selon une norme de base approuvée sont inclus sur le certificat

#### MODIFICATIONS DES ALLEGATIONS ET DE L'ETIQUETAGE.

- Des allégations et des licences d'étiquetage sont requises lorsque vous souhaitez utiliser le logo LEAF Marque au point de vente (c'est-à-dire, étiquetage ou signalisation de vente au détail) ou lorsque vous souhaitez faire une allégation de durabilité concernant LEAF Marque.
- La modification du point de contrôle 1.2 dans LEAF Marque v16.1 peut signifier que tous vos produits ne sont pas Certifié LEAF Marque – veuillez en être conscient lorsque vous demandez une licence d'allégations et d'étiquetage et assurez-vous que vous postulez uniquement pour les produits inclus sur votre certificat.
- Dans les cas où :
  - Tous vos produits ne sont pas certifiés LEAF Marque, et/ou
  - Il y a une utilisation du logo/références à LEAF Marque autre qu'au point de vente,

Il ne doit y avoir aucune utilisation trompeuse du logo ou des allégations concernant le statut de certifié.

#### ALLEGATION CORRECTE

- « **Les pommes sont certifiées LEAF Marque**/peuvent utiliser le logo LEAF Marque » – Les pommes répondent à la norme et ont un standard de base.
- « Utilisation du logo LEAF Marque sur les panneaux de la ferme » – La norme LEAF Marque s'applique à l'ensemble de la ferme et aucun produit spécifique n'est mentionné.

**SOCIETE EXCELLENT QUALITY – Audit, Formation & Consulting en Systèmes Qualité**



+212 661656209



contact@excellentquality.ma



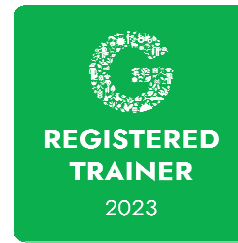
http://www.excellentquality.ma



**EXCELLENT QUALITY**

Audit – Formation – Consulting en Qualité

*The Key Of Success*



#### ALLEGATION INCORRECTE

- « **Nos produits sont certifiés LEAF Marque** » – Tous les produits ne répondent pas au point de contrôle de base 1.2.
- « **Nos moutons sont certifiés LEAF Marque** » – Les moutons ne sont pas couverts par un système de certification de base et ne satisfont donc pas au point de contrôle 1.2.

Référence : <https://leaf.eco>

